

**Motion du 20 mars 2013 de Mmes Nicole Valiquier Grecuccio, Annina Pfund, Olga Baranova, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg, Alain de Kalbermatten, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Jacques Pagan et Daniel-Dany Pastore: «Pour que se réalise le projet de la passerelle du Mont-Blanc!»**

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal  
lors de la séance du 17 septembre 2014)

*MOTION*

Considérant:

- le projet des bureaux d'architectes Pierre-Alain Dupraz et d'ingénieurs civiles Ingeni SA «Entre deux» portant sur la traversée piétonne et de la rade, plus connu sous le nom de «passerelle du Mont-Blanc», qui a remporté le concours lancé par la Ville de Genève en mai 2012;
- l'ajournement de ce projet laissant supposer un abandon de ce projet suite aux montants articulés de manière erronée, avoisinant les 40 millions de francs, alors même que les lauréats n'avaient pas encore été mandatés pour la suite de l'étude;
- le fait que le projet lauréat a pourtant répondu au budget prévisionnel du concours;
- la délibération PRD-56 du Conseil municipal selon laquelle «le projet lauréat du concours pour la réalisation de la passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc est abandonné», prise de bonne foi, mais fondée sur des données qui s'avèrent à ce stade infondées;
- les préoccupations émises par les associations professionnelles quant à la nécessité pour une collectivité publique de viser à la réalisation des projets lauréats de concours,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter en commission des travaux le projet lauréat du concours en collaboration avec les mandataires concernés;
- de permettre ainsi aux mandataires de présenter le chiffrage du projet;
- d'examiner les possibilités qui permettront au projet d'évoluer à satisfaction des parties concernées;
- de présenter, le cas échéant, une proposition concrète au Conseil municipal.